

DEL. OIT. N. 12/1/82  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
INSTRUCTION  
GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE  
DIRECTION  
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES  
SERVICE DU PERSONNEL

//DECRET n° 82/696 du 13/7/1982  
portant titularisation des Professeurs de  
Lycée stagiaires des cadres de la catégorie  
hiérarchie I des Services Sociaux (Ensei-  
gnement) de la République Populaire du Con-  
go au titre de l'année 1981.

---:---:---:---:---:---:---:---

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

---:---:---:---:---:---:---:---

( I S A S :

D F P

D B

C F

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-  
cle n° 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du  
Congo ;  
(/u le décret 62/130/ME du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire  
du Congo ;  
(/u le décret 74/47 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire  
du Congo ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies <sup>des cadres</sup> créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Popu-  
laire du Congo ;  
(/u le décret 64/165/FP-EE du 22.5.64 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret 65/170/FP-EE du 25.6.65 réglementant l'avan-  
cement des fonctionnaires ;  
(/u le décret 63/81/FP-EE du 26.3.63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectuées les stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8.  
(/u le décret 67/304/MT-DGT du 30.9.67 modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement secondaires  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du  
décret 64/165/FP-EE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de  
l'Enseignement ;  
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016/au décret 80/644 du 26.12.80  
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le procès-verbal de la commission administrative paritai-  
re en date du 9 Janvier 1982./-

DECRETE:

...../.....

ARTICLE 1er : Les professeurs de lycée stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms et prénoms suivent sont titularisés dans leur grade et nommés Professeurs certifiés de 1<sup>er</sup> échelon ACC; néant Indice 830.

- BAKONDJO Victoire p/c du 9.10.81 en service à Brazzaville
- BASSEYILA Calixte p/c du 18.10.81 en service à Loubomo
- BATAIL Lucile p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- BEMBA Alphonse p/c du 1.10.81 en service à Brazzaville
- BIKINKIE Eugène p/c du 1.10.81 en service à Brazzaville
- BOUETOUNSSA Robert p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- BOULOU Sébastien p/c du 6.10.81 en service à Kinkala
- TSATI-NGUILLI Celestin p/c du 14.11.81 en service à Makoua
- TAMBE Maurice p/c du 28.10.81 en service à Owando
- TOHILATA Chantal Hortence p/c du 5.11.81 en service à Pointe-Noire
- TAWA Henriette p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- NIARI Jacques p/c du 30.10.81 en service à Cuesso
- NDINGUE Paulin p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- MEMBA Joachim p/c du 4.11.81 en service à Mouyondzi
- MOUNTHOU née LANTHOU Clotilde Louisa Innocente p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- MOUNDOU Joseph p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- MATOUAMBA André p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- LOUFU Pauline p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- MOUSSOUNISSA Romuald p/c du 1.10.81 en service à Brazzaville
- MAMOUYA Paul p/c du 1.2.81 en service à Brazzaville
- MALONGA Ferdinand p/c du 4.9.81 en service à Brazzaville
- MALONGA Bernard p/c du 4.2.81 en service à Brazzaville
- MBON-NGHIE née ELION-VOYA Odette p/c du 21.5.81 en service à Brazzaville
- MBOU Albert p/c du 6.9.81 en service à Brazzaville
- NGOUAKA Marcel p/c du 25.4.81 en service à BRAZZAVILLE
- MABOUNA Jacques p/c du 18.1.81 en service à Brazzaville
- NSINTA Barnabé p/c du 6.1.81 en service à Brazzaville
- ONDONGE-ANG François p/c du 26.2.81 en service à Brazzaville
- NSONDE David p/c du 1.2.81 en service à Brazzaville
- MASSAL Jean-Paul p/c du 1.1.81 en service à Brazzaville
- MAYOUMILL Augustino p/c du 1.10.81 en service à Brazzaville
- MALONGA Antoine p/c du 19.9.81 en service à Brazzaville
- MBOUILLOU Noël p/c du 19.9.81 en service à Brazzaville
- NGASSAKI Basile Marius p/c du 14.1.81 en service à Brazzaville
- KAYA-GREGOIRE p/c du 13.1.81 en service à Brazzaville
- KOKOU MBOUNZA Bernard p/c du 26.04.81 en service à Brazzaville
- IWANGA Albert p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- EKONDI Fulbert p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville
- GUAMBA Jean p/c du 5.11.81 en service à Makoua
- MEILA-BISSINI p/c du 3.01.81 en service à Makoua
- NGUYA-ADOUA Basile p/c du 7.10.81 en service à Gamboma
- LOUNDOU Arthur Alain p/c du 6.10.81 en service à Brazzaville

...../.....

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC), et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 13 Juillet 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOVERNEMENT ;

LE MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE

A. N D I N G A - O R A . -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE  
LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COLBO MATSIOMA.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossetoumba LEKOUHIZOU.

APPLIATIONS :

|                 |    |
|-----------------|----|
| LEN.....        | 2  |
| DGAS.....       | 2  |
| DPAA.....       | 3  |
| D.F.P.....      | 43 |
| D.B.....        | 2  |
| D.C.F.....      | 2  |
| B/Solde.....    | 5  |
| CP LEN.....     | 2  |
| Fétrasseic..... | 2  |
| UJSC.....       | 2  |
| D.R.E.....      | 10 |
| Intéressés..... | 41 |
| Dossiers.....   | 43 |